
PANAMA – Séance intercommunautaire : Noms géographiques de premier niveau (1 sur 2)

Lundi 25 juin 2018 – 15h15 à 16h45 EST

ICANN62 | Panama City, Panama

OLGA CAVALLI :

Bonjour chers amis, chers collègues. Hola a todos. Il faut commencer la session. Si vous voulez bien prendre place de manière à ce que nous puissions démarrer.

Est-ce que le personnel technique est prêt ? Est-ce qu'on pourrait avoir les diapositives, etc. ? Personne ne me regarde. Si, c'est bon ? Merci beaucoup, merci.

Alors à ma gauche, veuillez vous asseoir s'il vous plaît, merci. Bienvenue Christophe. Alors les diapositives n'apparaissent pas, on ne voit qu'Adobe Connect. Voilà, merci beaucoup.

Merci et bienvenue à cette séance qui va durer 1:30. Il y aura d'abord une présentation et ensuite, nous nous diviserons en petits groupes. Nous avons un [rotafolio]. Qu'est-ce que c'est en anglais ? C'est cela, c'est ce qu'il a dit, je n'entends pas. Donc en anglais, c'est le [inintelligible], en tout cas en Argentine. Vous savez, on a différentes versions de l'espagnol dans la région.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Nous allons donc nous diviser en groupes à un moment de la séance, donc vous pourrez nous donner votre point de vue. Ceci sera très utile au sein du travail pour la WT5.

Je vais maintenant passer la parole à ma collègue Annebeth.

ANNEBETH LANGE :

Merci Olga. J'aimerais vous souhaiter à tous la bienvenue. Je suis très heureuse que vous soyez avec nous, que vous ne soyez pas partis pour cette deuxième séance.

Voilà. Donc Olga vous a déjà souhaité la bienvenue. Je me joins à elle. Et je vais présenter les collègues qui sont avec moi pour cette piste de travail numéro 5 : Olga Cavalli du GAC, Javier Rujvet pour l'ALAC, Martin Sutton pour la GNSO et moi-même, Annebeth Lange de la ccNSO. Nous travaillons depuis longtemps ensemble et nous nous connaissons très bien. En plus, nous avons Cheryl Langdon-Orr et Jeff Neuman qui représentent toutes les pistes de travail, donc l'ensemble du travail de notre groupe.

Alors avant de passer à la suite, ce dont Olga a déjà parlé, donc avant de passer aux petits groupes, nous allons d'abord vous dire un petit peu où nous en sommes et de quoi s'agit-il.

Donc qu'est-ce que c'est que la piste de travail numéro 5 ? Pour ceux d'entre vous qui étaient là lors de la dernière séance, vous

avez eu une petite explication mais pour vous présenter les choses rapidement, la piste de travail numéro 5, c'est une des sous-équipes du groupe de travail général sur le processus d'élaboration de politiques des procédures ultérieures.

Donc ce groupe de travail général essaie de rassembler les expériences collectives de la communauté de 2012 et de les comparer à la politique 2007 de la GNSO. En fait, l'idée, c'est d'améliorer les choses, de voir ce que l'on peut retirer, les leçons de tout ce qui ne s'est pas bien passé la dernière fois et de garder ce qui s'est bien passé.

La piste de travail numéro 5 se concentre sur les noms géographiques au premier niveau. On combine ce qui s'est passé avant le groupe de travail du GAC et le groupe de travail intercommunautaire pour les pays et les territoires ; donc nous travaillons maintenant tous ensemble et c'est très utile.

N'importe qui peut opter de rejoindre la piste de travail numéro 5 en tant que membre ou en tant qu'observateur et nous vous encourageons à le faire si cela vous intéresse.

Donc nous avons des séances intercommunautaires. L'idée, c'est d'être tous rassemblés dans la salle avec pour objectif d'obtenir des informations sur la piste de travail numéro 5. Nous vous expliquerons un petit peu le statut et les étapes à suivre. Et ce qui nous intéresse vraiment, c'est d'avoir le point de vue de

toute la communauté sur certains des sujets clés qui ont été identifiés dans le cadre de notre travail, les plus contentieux et puis également de la part de ceux qui ne participent pas à cette piste de travail numéro 5.

Je dois vous dire que jeudi, il y a une autre séance qui aura lieu jeudi le 28 à la même heure, donc 15:15, et je vous en joins d'y participer. Comme Olga vous l'a déjà dit, votre point de vue est extrêmement utile et important.

Donc quelques petites questions dont nous avons parlé. Nous avons traité tous les sujets qui font partie de notre travail. Donc il s'agit des extensions géographiques au premier niveau. Donc ne mélangeons pas ceci avec le deuxième niveau. C'est les combinaisons à deux caractères, lettres ASCII. Donc il y a la liste ISO 3166-1, nous avons les noms de villes, certains noms de nations, les comtés, les provinces, etc., les régions de l'UNESCO et les noms qui apparaissent sur compositions de régions macro géographiques, les régions sous-géographiques, certains fleuves, certaines montagnes, vallées et également les termes significatifs au niveau culturel qui sont liés à la géographie et également la mesure dans laquelle les langues supplémentaires sont protégées.

Donc les questions clés, les arguments clés sont collectés dans un document de travail et ils seront, donc, rassemblés et publiés

rapidement je l'espère, suivant le travail que nous pourrons effectuer pendant cette réunion.

Donc jusqu'à maintenant, nous avons en fait une certaine convergence préliminaire – c'est le sentiment général – sur certains des thèmes dont on a parlé. Nous n'allons pas y revenir aujourd'hui. Lorsque le rapport sera publié, vous pourrez donner votre point de vue.

Donc convergence préliminaire, qu'est-ce que nous observons. On continue de réserver des premiers niveaux pour les combinaisons ASCII à deux caractères lettre-lettre. Et puis je dois également vous mentionner que lors du rapport sur la piste de travail numéro 5, il a été suggéré d'ouvrir ceci au chiffre-lettre ASCII. Donc regardez bien ce point-là lorsque vous lirez le rapport.

Autre qui fait l'objet d'une convergence jusqu'à maintenant, donc les codes de pays à trois caractères, également les noms de territoires et de pays forme-courte, forme-longue.

Et également après Porto Rico, nous avons obtenu le résultat suivant, de reporter les questions plus larges par rapport aux entités qui peuvent se porter candidates pour ces chaînes et comment les traiter. Donc tout ceci sera reporté à plus tard.

Nous allons également poursuivre l'exigence selon laquelle un candidat doit obtenir une lettre de consentement/non-objection de la part de son gouvernement ou de l'autorité publique lorsqu'il se porte candidat pour le nom d'une ville capitale. Ensuite, les questions qui sont plus complexes.

Nous allons passer maintenant à la discussion suivante, ce qui est la question principale pour aujourd'hui. Et je vais passer la parole à Olga Cavalli qui va vous expliquer un petit peu de quoi il s'agit.

OLGA CAVALLI :

Merci Annebeth. Donc encore une fois, je remercie tous les collègues du GAC qui ont présentés certaines des questions qui ont été mentionnées par Annebeth, donc tout ce qui fait sujet à convergence. Donc vos commentaires ont été très pertinents là-dessus.

Ah oui, il faut que je ralentisse. Pardon.

Alors je ne sais pas si vous avez suivi la liste, mais vous avez sans doute vu si c'est le cas des conversations assez intenses sur tout ce qui est les noms des villes qui ne sont pas des capitales. Donc cela peut être plus facile, le statut est évident pour les capitales, mais je vais vous expliquer un petit peu les idées, ce qui a été

suggéré pour s'occuper des noms des villes qui ne sont pas des capitales.

Donc par rapport à la politique 2007, le PDP de 2007, disponibilité mais c'est quand même compliqué pour les gouvernements de lancer une objection. Les candidats doivent connaître les principes du GAC qui ont été mentionnés lors de la séance précédente. Les candidats doivent également expliquer l'utilisation de la chaîne proposée qui n'est pas en infraction avec les lois nationales. Donc que ce soit des villes capitales ou non, souvent, il y a protection par la réglementation locale, donc il ne faut pas l'oublier.

Dans le guide du candidat de 2012, qui est en fait la référence de base de notre travail finalement, il y a une documentation nécessaire pour le soutien de la non-objection des gouvernements pertinents ou des autorités publiques où le candidat déclare qu'il a l'intention d'utiliser le gTLD à des fins associées avec le nom de la ville.

Une candidature pour un nom de ville sera sujette aux exigences de noms géographiques s'il est clair dans la déclaration du candidat qu'il utilisera le TLD surtout à des fins associées avec le nom de la ville et la chaîne est indiquée sur des documents officiels. Donc on a parlé un petit peu du nom. S'il y a d'autres fins, d'autre objectifs, peut-être une lettre d'autorisation ou pas ;

donc on en a parlé dans la liste. J'ai toujours des problèmes avec ce petit outil... ah, c'est bon c'est passé à la diapositive suivante sans que je ne touche rien.

Alors par rapport au processus. Le processus, il a été suggéré de le diviser en différentes parties pour qu'il soit plus clair. Ce sont les membres de la piste de travail numéro 5 qui l'ont suggéré.

En 2012, il y a trois parties séparées. Première partie, éligibilité, donc qu'est-ce qu'il faut pour être pris en considération, un nom géographique, un nom de ville ou pas ; les mécanismes de remise en question au sein du processus ; et enfin, quelles sont les nécessités contractuelles du point de vue juridique, conformité, etc. Donc tout ceci est utile parce que cela montre de manière plus claire qu'il existe différents points du processus qui sont en fait différents par leur nature.

Je passe à la suite, cela marche, très bien. Alors en ce qui concerne l'éligibilité, qu'est-ce qui est nécessaire et l'évaluation. Donc voilà ce qui est déclaré dans le guide du candidat de 2012. Donc à l'inverse des autres catégories de noms géographiques, il n'y avait pas de protection universelle pour les noms de villes qui ne sont pas des capitales. C'est ce qui s'est passé pour les montagnes, les sous-régions, les fleuves. Les protections dépendaient de l'usage voulu de la chaîne.

Les lettres de soutien des gouvernements ou autorités publiques pertinentes n'étaient nécessaires que s'il était déterminé par un panel de noms géographiques. Et toutes les chaînes ont été revues par le panel des noms des extensions géographiques. Alors la question de savoir ce qui est considéré comme une extension géographique n'est pas toujours claire. Cela dépend un petit peu du panel.

En ce qui concerne les mécanismes de remise en question, de challenge dans le processus, comment est-ce que les différentes parties pourraient exprimer une préoccupation par rapport à une candidature ? Commentaires sur la candidature, soumettre des commentaires lorsque la candidature est en route.

Ensuite, l'avertissement précoce du GAC, c'est un avertissement qui est envoyé aux candidats aux étapes précoces de la demande, par exemple exprimer qu'il avait une préoccupation par rapport au nom

Ensuite, avis du GAC par rapport à une candidature spécifique. Cela crée une certaine présomption importante du Conseil d'Administration comme quoi la candidature ne doit pas aller plus loin, donc certains conflits.

Et enfin, les procédures d'objection avec confusion, conflits de chaînes, objections sur les droits juridiques, objections de l'intérêt public et objections de la communauté.

Ensuite, dernière partie, les exigences contractuelles et la conformité. Pour tous les candidats, il y a des dispositions d'ordre général dans l'accord de registre et donc l'opérateur est responsable des déclarations qui sont faites dans la candidatures. Cela, c'est une section dans le guide du candidat.

Et les noms géographiques, donc les noms de villes qui ne sont pas des capitales, soutien/non-objection peut être retiré. L'ICANN sera conforme avec l'ordonnance obligatoire d'une juridiction.

Et la post-délégation des processus de résolution des litiges après délégation avec le PICDRP, d'accord, j'espère que je l'ai bien prononcé, le processus de résolution des litiges des PIC, donc engagement d'intérêt public.

Voilà. Je vais maintenant passer la parole à Martin. C'est à vous.

MARTIN SUTTON :

Merci Olga.

J'aimerais revenir en arrière un petit peu. En fait, il y a eu une séance juste avant la nôtre au cours de laquelle on a parlé des procédures ultérieures avec le GAC. Il y a des commentaires qui ont été faits pendant la séance ; c'était sur le fait qu'il est très complexe de participer à toutes les pistes de travail qui ont lieu sur les procédures ultérieures. Et cela, c'est en fait un sentiment

assez généralisé je crois dans les différentes unités constitutives de l'ICANN. Ce n'est pas uniquement une préoccupation du GAC c'est vraiment une préoccupation de beaucoup d'entre nous. La quantité de travail qui a lieu dans ce PDP et dans d'autres PDP veut dire qu'en fait, nous avons beaucoup de travail et peu d'énergie qu'il reste.

Donc en fait, l'idée, c'est vraiment de pouvoir collecter les points de vue collectifs des différentes unités constitutives de l'ICANN et en tant que personne en fait, parler du contenu auquel nous sommes confrontés au sein de la piste de travail numéro 5 actuellement.

Donc pendant le reste de cette séance, ce que nous allons faire, c'est en fait de rentrer dans le détail sur des questions très spécifiques, surtout en ce qui concerne les noms de villes non-capitales. Et Olga vous a déjà donné une idée sur le fait qu'il y a différents domaines, domaines de contrôle pour ainsi dire, depuis tout ce qui est préventif à ce qui est curatif en termes de mesures. Donc il y a toute une gamme de mesures qui correspondent au guide du candidat et au-delà du guide du candidat, qui nous permettent de gérer les différents risques, les différentes questions qui se présentent du fait des candidatures pour nouveaux gTLD.

Donc dans ce contexte j'aimerais vous présenter certaines des questions sur lesquelles nous souhaitons que vous vous concentriez et vous expliquer un petit peu l'historique, les délibérations qui ont déjà eu lieu dans cette WT5. Et ensuite, je passerai la parole à Javier qui nous parlera du processus, comment nous allons nous organiser en groupes et comment nous allons travailler.

Alors la première question à laquelle nous souhaitons répondre reflète les trois questions. Alors la première question, c'est la première étape, la question du contrôle, la question de prévention, donc la question de l'éligibilité pour les procédures ultérieures.

Au sein du WT5, nous avons focalisé beaucoup de temps à cette question de la prévention. Mais malgré tout, nous souhaitons en parler avec la communauté de manière plus large pour avoir votre point de vue par rapport à cette discussion.

Première question. Devrait-il y avoir une certaine forme de protection universelle pour les noms de villes qui ne sont pas des capitales ? Et pourquoi ou pourquoi pas ? Ce n'est pas une réponse oui-non que nous cherchons ; nous cherchons vraiment à stimuler la discussion et avoir votre point de vue là-dessus par rapport à ce qui a déjà été fait de notre côté. À quoi cela va

ressembler ? Je vais pointer dans le bon sens et je vais pouvoir afficher un petit peu le sens de la question.

Alors premièrement, ceux qui sont pour les protections universelles, voilà les commentaires qui ont été reçus au sein de la WT5. Du côté positif, cela permet aux personnes qui vont s'associer avec un lieu d'avoir une voix sur l'utilisation de leur nom. Cela permet aux gouvernements de protéger l'intérêt public et l'intérêt des résidents et des communautés. Également, cela permet aux autorités publiques d'agir conformément aux lois applicables et donc d'être redevables par rapport à leur système juridique propre. Et cela est également conforme à l'obligation de l'ICANN d'agir conformément aux lois locales en vigueur.

À l'inverse, il y a eu un certain nombre d'arguments qui ont été soulevés contre ces protections universelles. Les gouvernements ne devraient pas avoir des droits spécifiques, des privilèges spécifiques sans justification explicite dans le cadre de la loi internationale. L'ICANN n'a pas l'obligation de suivre toutes les lois nationales et toutes les lois locales.

Autre point, les droits curatifs qui, traditionnellement, sont favorisés dans les processus de l'ICANN, les processus d'objection doivent fournir des moyens suffisants de traiter les préoccupations sur une candidature. Et contrairement à

l'engagement de l'ICANN qui soutient les droits de libre expression des candidats, la concurrence, l'ICANN doit éliminer les obstacles qui ne sont pas nécessaires pour la mise en place de nouveaux TLD lorsqu'il n'y a pas de problème, [inintelligible]. Voilà.

Les discussions ont été très longues mais cela vous donne un peu une idée des différentes préoccupations et des différents commentaires qui ont été avancés par les membres de la WT5. Donc si cette discussion vous intéresse, je vous dirai où vous rendre après avoir présenté les autres questions.

Donc on passe à la question numéro 2, qui comprend plusieurs parties. On parle encore des mesures de prévention. Beaucoup de noms de villes non-capitales ne sont pas uniques. Comment est-ce qu'on a donc déterminer quelle autorité est pertinente dans ce cadre ? Est-ce que les candidats doivent obtenir des approbations de chaque ville qui partage le même nom ? Donc c'est une question très pratique en termes de management, de gestion du processus.

Est-il possible d'établir une liste définie de termes protégés ?

Et en troisième, pour approbation, les lettres de soutien ou de non-objection des autorités pertinentes seraient logiques ?

Donc on va rentrer plus en détails dans les commentaires que nous avons reçus durant la piste de travail numéro 5.

Sur ce premier point concernant la détermination des autorités pertinentes qui seraient donc contactées, il y a des obstacles financiers et politiques pour que l'on puisse identifier les autorités pertinentes pour obtenir une approbation dans les délais. Il n'y a pas de façon facile d'identifier les villes qui ont les mêmes noms, par exemple Springfield.

Il devrait être possible avec le soutien du GAC ou de l'ICANN que les candidats puissent trouver les autorités pertinentes pour les aider. Il faudrait créer une liste de chaînes avec des restrictions ; on devrait pouvoir ainsi conseiller les candidats pour qu'ils puissent se connecter avec les autorités ou le gouvernement pertinent. Et aussi, toutes les villes qui partagent le même nom devraient avoir l'opportunité de fournir des lettres de non-objection ou des lettres de support parce qu'elles devraient toutes avoir le droit de dire quelque chose au sujet de l'utilisation de leur nom.

Donc certains des arguments contre ces points sont ceux-ci. Les candidats devraient pouvoir avoir des ressources en ligne pour savoir si telle ou telle chaîne est un nom de ville. Et ces ressources devraient être supplémentées par des experts du GAC, icann.org ou tous les panels qui sont en cours de travail.

Une liste détaillée pourrait être créée en utilisant des mesures objectives, par exemple la taille de la population, donc on pourrait dire plus de 500 000, ou disons les dix premières villes, on pourrait les classer par population et par pays.

Il n'y a pas de définition unique pour le terme ville. Même s'il y avait une seule signification, on sait très bien que les populations changent tout le temps. Il serait donc difficile de maintenir une liste qui soit unique et définitive.

Il faut aussi que le processus soit transparent. À moins qu'il y ait une liste qu'on puisse utiliser en référence, la mise en œuvre sera difficile et compliquée.

On passe maintenant à 2.3. Là, il s'agit des lettres de soutien de non-objection, est-ce que tout cela est logique. Les commentaires que nous avons reçus sur ce sujet ont montré quand même des inquiétudes des parties prenantes durant le processus. Le processus s'est bien passé en 2012. Et puis en résultat, il y a eu des TLD de villes qui ont réussi. Cela nous donne une flexibilité pour obtenir des solutions différentes : certains gouvernements ont une approche différente, certains gouvernements participent à la gouvernance des chaînes ou poursuivent des initiatives jointes avec les candidats. Et les gouvernements aussi n'ont pas besoin d'être actifs au niveau de

la gestion du processus, à savoir quand l'ICANN a fait les révisions des candidats.

Certains arguments qui sont contre : l'inclusion des lettres de support et de non-objection. Cela causait des obstacles logistiques et financiers. Quand on parle des vetos des gouvernements pour des applications sans qu'il y ait de justification, cela pose aussi un problème. Durant le processus, il y a aussi des inquiétudes au sujet des applications qui peuvent aller contre le droit de d'autres entités.

Et ensuite, nous avons une troisième question et celle-ci est liée à l'utilisation qui est prévue. L'utilisation de la chaîne proposée est importante ? Il faut choisir un facteur de détermination, donc faut-il ou faut-il qu'il n'y ait pas d'approbation. Donc encore une fois, on parle des villes non-capitales où il y a des exigences à propos de la lettre de soutien de non-objection, si bien sûr l'intention d'utilisation pour un thème qui est lié à la géographique.

Si une chaîne est utilisée au niveau générique, il n'y a pas de risque de confusion. Donc il faudrait à ce moment-là éviter ce processus de non-objection puisque ce n'est pas nécessaire. L'unique nature d'un TLD ne donne pas la primauté à un gouvernement sur l'utilisation d'un TLD. Et les propriétaires de marque ont le droit d'utiliser leur nom selon la réglementation

en cours. Donc il y a eu des arguments au sujet de la détermination de l'utilisation. Les TLD sont des ressources uniques. Si une chaîne est déléguée à une partie, d'autres personnes qui sont intéressées à cette chaîne ne peuvent pas l'utiliser. Peu importe l'utilisation, il y a des tas d'autres connotations – connotation religieuse, politique, etc. – pour les communautés et les populations qui sont affectées et pour les gouvernements et les autorités nationales.

Et si l'intention d'utilisation n'est pas géographique, elle peut tout de même avoir des connotations géographiques, donc des personnes peuvent avoir dans ce sens-là des associations positives quand il s'agit de l'endroit spécifique. Quand il s'agit de ce sujet au sein de la piste de travail numéro 5, il y a eu d'autres conversations.

Donc maintenant, je vais passer la parole à Javier pour qu'il parle du processus des groupes de travail et des réunions des groupes de travail, des ateliers de travail. S'il y a des mauvais comportements, on va faire comme au foot, on va donner des cartons rouges.

JAVIER RUA-JOVET : Bonjour, bon après-midi à tous. Puisqu'on parle du multipartisme, donc on veut plus de retour d'information possible. Nous avons eu des séances ce matin qui ont été très

efficaces car les personnes sont venues parler, donner leur avis. Et ils ont pu être créatifs, là, sur place. Donc on va faire un peu cela cet après-midi. C'est un peu un défi parce que les groupes de ce matin étaient plus petits.

Nous avons donc des rouleaux de papier, vous voyez, à gauche et à droite de la salle et là, il y aura un endroit pour répondre aux questions 1, 2 et 3. La question numéro 2 est sur le rouleau de papier qui se trouve dans le fond de la salle et la question 3 est à gauche. Et je pense qu'il y a en une autre pour la question numéro 4 pour tout ce qui est des processus dont on a parlé. On doit essayer de trouver une manière de faire les choses. Je sais que Cheryl est une experte dans la gestion des groupes, mais chacun des co-leaders va donc mener la question sur chaque tableau de papier. Chacun de ces tableaux a un sujet particulier avec un sujet de conversation et l'idée, c'est que vous puissiez apporter vos idées et vos points de vue sur chacun de ces thèmes.

CHERYL LANGDON-ORR : Ce qu'on aimerait faire avant de passer à ces ateliers de travail, c'est que je voudrais que la personne qui est là-bas se présente et nous explique comment on va gérer aussi la participation à distance.

JULIE HEDLUNG :

Au niveau de la communication à distance, vous allez pouvoir participer aussi. On va vous demander pour que vous soumettiez vos informations ou votre question dans la boîte de Adobe Connect. On va utiliser le format entre parenthèses, question 1 par exemple, vous pourrez mettre Q1 pour question numéro 1, Q2 pour question numéro 2, etc. Comme cela, on va savoir exactement à quoi vous vous référez. Ensuite, nous prendrons donc en compte vos commentaires et nous les passerons aux leaders de chacun des groupes et nous allons ainsi les lire, donc lire vos commentaires pour qu'ils soient ajoutés au rapport et pour qu'il y ait aussi de la transcription.

MARTIN SUTTON :

C'est une expérimentation, donc j'espère que nous allons réussir ce projet. Et je voudrais tout à bord m'assurer que l'on puisse avoir des membres du groupe de travail qui sont là ou des ateliers de travail qui ne participent pas toujours à toutes les conversations. Et nous avons aussi des gens qui ne font pas partie des discussions du groupe de travail de la piste de travail numéro 5. Donc nous voudrions entendre parler de tous et surtout des personnes qui ne peuvent pas participer à la piste de travail numéro 5 de façon régulière, mais aussi de la communauté en générale. Donc j'espère que cela va vous permettre de pouvoir participer et de vous engager à travers, donc, des ateliers de travail de ce type.

Donc va demander à ce que les personnes qui travaillent dans cet atelier de travail de la piste numéro 5 continuent la conversation avec chacun. On aimerait qu'il y ait des membres de la piste de travail numéro 5 qui ont déjà participé ou contribué qui puissent participer. Ces gens-là ont déjà fait une grande contribution, donc il serait bon que ces personnes aident toutes les autres personnes qui vont participer à ce groupe de travail cet après-midi

JAVIER RUA-JOVET :

Nous avons les trois feuilles de papier dans la salle avec sur chacune d'entre elles une question. Et donc il y en aura une sur la liste des villes qui ne sont pas des capitales. Regardez, pensez-y, on pourrait peut-être essayer de trouver quelque chose qui fonctionne. Moi personnellement, je vais travailler sur la question numéro 3, donc je vais aller vers ce tableau de papier là-bas.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Nous, on va faire la numéro 1.

JAVIER RUA-JOVET :

Donc je vais passer à la question numéro 3.

CHERYL LANGDON-ORR : Mesdames, messieurs, allez vers un tableau de papier dans la salle. Il y aura au moins deux personnes responsables. Il y aura un des leaders de la piste de travail numéro 5 et un assistant. Donc cela pourra vous aider à mettre sur le papier vos sentiments, vos questions et à faciliter les conversations.

J'aimerais mettre les questions sur l'écran mais ces questions sont déjà sur les tableaux de papier.

Voilà ce sera un petit exercice de 20 minutes. Bien sûr, si cela vous intéresse énormément, on peut rallonger cette période de temps mais disons que pour l'instant, on va y passer 20 minutes. Merci.

Pour toutes les personnes dans la salle, bien sûr, sachez que vous pouvez aller étudier chaque question. Vous pouvez tourner et exprimer votre opinion sur chacune des questions posées.

JAVIER RUA-JOVET : Nous allons travailler encore cinq minutes, donc voilà. Une notice de cinq minutes pour que nous puissions recommencer entre nous. Encore une fois, cinq minutes.

JEFF NEUMAN : J'aimerais que tout le monde puisse retrouver sa place, qu'on résume un peu les choses sur les tableaux et qu'on passe

maintenant au partage d'informations au micro. Il reste deux minutes au chronomètre, donc profitez-en pour terminer vos discussions.

Une minute, il vous reste une minute pour résumer les choses et reprendre vos places à la table pour qu'on puisse discuter de tout cela. Merci.

Je vois qu'Annebeth est de retour au panel. Nous aimerions que les co-leaders de la discussion reviennent sur le panel.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Bonjour encore à tous. Si vous voulez bien revenir à vos places pour qu'on puisse tous discuter de ces questions.

CHERYL LANGDON-ORR : Si les co-leaders veulent rester près de leur tableau de papier, c'est bon parce que nous avons des micros mobiles que l'on peut vous apporter. Comme cela, vous pouvez rester encore une fois à côté de vos sujets de discussion, à côté de vos tableaux de papier pour pouvoir poursuivre la discussion.

ANNEBETH LANGE : J'étais là-bas et je me suis rendue compte qu'il était difficile de voir ce qu'on avait écrit. Les discussions sont devenues des discussions matérielles très rapidement. Les processus vont être

dirigés par les décisions qu'on va faire sur les questions matérielles. J'ai vu qu'il ne faudrait pas changer les processus après décision faite. C'est un des problèmes qu'on a eu pendant la dernière série. Donc cela veut dire qu'il faut finir nos discussions avant de commencer le nouveau processus.

Et on a parlé de la prédiction du côté de prédictibilité ; c'est important. Il faut que ce soit fait pour les candidats et pour la communauté. Il est donc important de savoir que si on met ce processus comme ils étaient déjà mis dans le guide du candidat, les candidats doivent savoir s'il y a des recherches à faire au niveau des noms géographiques. Il a été aussi suggéré qu'il y ait des délais qui soient mis en place pour que l'on puisse agir et pour savoir si les autorités gouvernementales peuvent agir de même.

Les délibérations entre les parties doivent être rapportées ou rédigées pour qu'il y ait une certaine transparence. Chaque partie devrait pouvoir confirmer son statut. Il devrait y avoir des dates butoirs pour les non-objections.

Il y a une autre objection aussi. Si durant le processus s'il y avait un espèce de groupe qui pourrait vérifier si certains noms sont géographiques ou pas. Et ainsi, on pourrait payer peut-être des frais raisonnables pour faire cette recherche.

Souvent, il y a des secrets commerciaux. Donc il faut améliorer le processus pour pouvoir envoyer la candidature avant de faire la recherche des non-objections et qu'on ait donc à payer et ensuite, risquer de perdre le montant qu'on a dépensé lorsqu'on n'obtiendra pas une non-objection. Donc on va laisser ça cela.

Voilà, on va passer au groupe numéro 1.

OLGA CAVALLI :

Nous avons été efficaces. Je ne sais pas si c'était peut-être facile, donc on a fait les choses bien.

On avait à peu près la même réponse sur la question « S'il y a un nom de ville non-capitale, est-ce qu'il y devrait y avoir une protection universelle pour ce nom ou pas ? »

En faveur, nous avons plusieurs commentaires. Beaucoup de personnes ont parlé des lois locales ou des points de vue des villes différentes, la communauté, etc. Donc il faut que ces opinions soient respectées ainsi que les autorités locales. L'ICANN doit donc respecter les autorités locales, les gouvernements doivent pouvoir protéger l'intérêt des communautés. Les villes sont des communautés de personnes et doivent être protégées. Les villes doivent être aussi consultées si un candidat veut utiliser leur nom. C'est important

que toutes les villes et les gouvernements soient inclus dans le processus. Ainsi, tous les noms de ville doivent être protégés.

Protéger leur nom fait partie de l'histoire de leur pays. Ils ont une définition qui est culturelle. On doit donc respecter les lois des pays, les lois locales; on doit respecter les noms géographiques dans ce sens. Il doit y avoir un mécanisme pour ce genre de noms lorsqu'ils sont géographiques et cela devrait être ainsi la troisième option dans le processus de TLD. Ce serait aussi spécial pour les TLD géographiques.

Certaines villes ont leur nom qui veut dire quelque chose. Les TLD ont un effet dans chaque pays et dans l'absence de certaines réglementations internationales, les noms ne devraient pas être utilisés comme cela.

Voilà, voilà, etc., etc., non, ce n'est pas bon...

Les noms des villes non-capitales ne sont pas uniques. Il est difficile de lire ce qui est écrit. Excusez-moi, je ne comprends pas. Pas de résident ou gouvernement est propriétaire de leur propre nom. Donc il est difficile de définir cette question-là.

En ce qui concerne la protection des noms des villes, l'ICANN ne doit pas chercher à s'aligner avec toutes les lois locales. Donc il faut qu'il y ait une liste claire et des limites raisonnables. Encore une fois, il n'y a pas de protection par la loi internationale.

Beaucoup de nom de ville ont des usages en fait génériques. Il n'y a pas de définition générique des villes, donc comment est-ce que cela va fonctionner ; c'est trop complexe.

Si un candidat choisi un TLD, si c'est un forum de la communauté, cela peut être un facteur. Encore une fois, il n'y a pas de base pour cette protection.

Pas de base juridique pour revendiquer ces droits. Donc non, non, pas de définition commune. Cette règle irait à l'encontre de la liberté d'expression. Encore une fois, les noms ont différentes significations et le contenu est important. Merci.

MARTIN SUTTON :

Alors tout d'abord, merci. Mon groupe était très dynamique donc merci à tous pour vos commentaires, pour vos idées très pertinentes. Je vais donc décrire la liste, mais n'hésitez pas à ajouter si j'ai oublié des choses importantes.

Alors question 2 relative aux noms de villes qui ne sont pas des capitales et qui sont donc sujettes à une candidature et qui seront utilisés comme nom géographique. Donc comment est-ce que le panel déterminera quelle est l'autorité, le gouvernement, les parties pertinentes et est-ce que les candidats devront avoir l'approbation des villes qui partagent ce nom. Donc cela, c'est la

première partie donc on va se concentrer sur cette première partie d'abord.

Alors les commentaires qui sont ressortis de la discussion. Il est raisonnable que si on n'a pas l'intention de l'utiliser comme nom de ville, on n'a pas besoin de passer par le processus. Pour les autres, la charge d'identifier tous les lieux qui partagent ce même nom et d'obtenir une approbation des autorités – une lettre d'approbation ou de non-objection, en fait, c'est quelque chose qui est très difficile et qui n'est pas du tout pertinent. Donc il faudrait se concentrer sur la ville liée, donc en fait se rendre vers cette autorité locale.

Il y a également des situations dans lesquelles il n'y a pas nécessairement de candidats de cette juridiction ; en fait, le candidat ne vient pas nécessairement du lieu. Mais bon, à la base, la nécessité, le prérequis, c'est surtout la ville qui correspond à la chaîne.

En ce qui concerne la liste de termes protégés, de bonnes idées ont été suggérées par rapport à une liste organisée par les Nations Unies. Cela, c'est quelque chose qui pourrait être pris en compte pour les grandes villes de plus de 100 000 habitants par exemple, et que cette liste corresponde avec certaines définitions. Cela pourrait être utile pour identifier les villes d'importance, pas nécessairement uniquement les capitales. Là

aussi, c'était une idée intéressante. Et en complément par rapport à cela, une alternative, ce serait également de faire référence aux aéroports. Il y a une liste d'aéroports qui existe, de villes, et on est assez sûrs en fait que les villes en question pourraient être identifiées. Et dans ce cas-là, il faudrait avoir une lettre d'approbation ou une lettre d'autorité.

Alors nous n'avons pas eu le temps de parler de la lettre de soutien/non-objection, est-ce que cela est logique, mais ce que nous avons dit précédemment semble indiquer que cela fonctionne mais il faut que ce soit focalisé. Donc il faut qu'il y ait une autorité pertinente liée à la chaîne proposée pour la candidature et la ville. Ceci serait utile pour les candidatures futures.

JAVIER RUA-JOVET :

Merci pour cette présentation et merci pour votre participation très dynamique dans les groupes.

De la même manière dans notre sujet, c'était donc que les prérequis d'un candidat et le fait qu'il déclare son intention pour l'utilisation, que ce soit géographique ou autre, subjectivement. Et ensuite, il nous a fallu prendre un peu de recul par rapport au niveau de connaissances qu'a un candidat, à savoir si on parle de géographie ou pas. Donc devrait-il y avoir une liste faisant autorité utilisée par les candidats pour voir si oui ou non telle ou

telle chose est géographique ou pas ? Mais le problème, c'est qu'on n'est pas arrivés à se mettre d'accord par rapport au fait que oui ou non, l'existence de cette liste serait positive. Est-ce que les gens vont s'y opposer ? Donc en fait, il faudrait qu'il y ait une politique qui détermine le niveau de pertinence. Donc il y a les villes-capitales mais les villes non-capitales, ce devrait être une liste très ouverte du point de vue procédural.

Il y a eu la question de la liste faisant autorité et des gens étaient pour et des gens étaient complètement contre en terme de l'utilisation et des exigences. Certaines des personnes du groupe ont dit qu'il serait bon de conserver ceci parce qu'en fait, on parle là de la bonne foi du candidat. Si la personne dit dès le départ qu'il s'agit d'une utilisation non-géographique, à un certain moment dans le processus, si effectivement c'est utilisé à des fins géographiques, il pourrait y avoir sanction.

Certaines des personnes du groupe n'avaient pas de problème par rapport au prérequis d'intention d'utilisation et certaines, à l'inverse, n'étaient pas pour.

Ensuite, par rapport à la conversation et à qui appartiennent ces noms, quelles sont les bases de ces droits et y en a-t-il ? Pour certains, il existe des droits et pour d'autres, il n'y en a pas. Donc la conversation a été très dynamique. Nous avons trois pages de

notes et je pense qu'il y a des commentaires très intéressants que l'on pourrait tirer de ces pages.

ROBIN GROSS :

Oui, il y a eu beaucoup de commentaires. J'ai essayé de les résumer ici. Je vais en lire certains. Encore une fois, ils ne sont pas tous les mêmes : il y a différents points de vue, il y a des points de vue contradictoire mais au moins pour vous donner une idée de la discussion.

Comment déterminer si c'est un nom de ville ? Il y a des mots qui sont génériques. Il n'est pas possible d'avoir une liste de toutes les villes du monde. Si on part de l'hypothèse que les gens connaissent tous les noms, cela pose problème. C'est quoi un géo-nom ?

Si la liste n'est pas en lien avec une autorité de la ville, le candidat peut poursuivre puisque c'est un droit de liberté de l'expression.

Il faut définir la bonne foi à long terme. C'est un principe dans la loi sur les marques de commerce que s'il n'y a pas mauvaise foi, et bien tout va bien.

L'intention, c'est intéressant. L'intention, c'est le début. On ne peut pas bâtir des politiques en ignorant la loi. Le modèle d'entreprise est important. Le manque de connaissances de

l'ICANN ne doit pas mettre en avant un secteur plutôt qu'un autre.

Les villes non-capitales ne doivent pas être traitées de manière spécifique. Il nous faut un remède pour sanctionner les mauvaises utilisations.

La liberté d'expression est invoquée et l'utilisation des mots doit être juridique. Et donc il faut protéger la liberté d'expression dans le cadre de ce processus.

JAVIER RUA-JOVET : Très bien. Il y a eu une conversation très dynamique et je vous remercie encore tous.

Annebeth, c'est à vous.

ANNEBETH LANGE : Avant de conclure, je vais passer la parole à Jeff, qui va nous expliquer un petit peu le calendrier à venir.

J'aimerais vous remercier tous. C'était en fait une expérience mais ce qui est intéressant, c'est que j'ai entendu prendre la parole, des personnes que je n'avais jamais entendues auparavant. C'est très positif.

Ce que nous ferons, c'est que nous enverrons les questions sur la liste de diffusion de la piste de travail numéro 5. Donc vous

continuez de recevoir des informations là-dessus et vos réponses, bien sûr, seront incorporées dans le contexte du rapport.

Jeff, c'est à toi.

JEFF NEUMAN :

Merci Annebeth. Vous avez oublié de mentionner la séance suivante de ce groupe, qui aura lieu jeudi. Donc n'oubliez pas de venir jeudi également à la même heure, de 15:15 à 16:45 à l'heure de Panama.

Alors diapositive suivante. Je ne sais pas si vous étiez présents lors de la dernière séance – nous en avons parlé un petit peu –, c'est en fait notre calendrier plein d'espoir pour la piste de travail numéro 5. Donc l'idée, c'est de mettre en place un rapport initial d'ici juillet. Mais bon, je pense que ce sera peut-être un petit peu plus tard. L'idée, c'est donc d'avoir un rapport définitif qui soit aligné avec les procédures ultérieures, en fait le groupe total, le groupe global au deuxième trimestre de 2019. Nous en avons parlé avec le groupe.

Le rapport initial sera structuré conformément au rapport que vous verrez la semaine prochaine des WT1 à 4. Il vous donnera un petit peu une idée de où nous en sommes, des discussions du groupe, des tendances, des accords qui pourraient être trouvés

et puis vous aurez également les questions sur lesquelles nous ne sommes pas nécessairement d'accord. Et puis il y aura, bien sûr, commentaires publics. Donc voilà, c'est l'objectif du groupe en termes de calendrier.

Je ne sais pas s'il y a une autre diapositive ou pas. Alors je regarde quelle heure il est. Il nous reste encore cinq minutes. Je ne sais pas si on écoute les questions, peut-être ?

ANNEBETH LANGE :

Oui, peut-être qu'il y a des questions. Kavouss, allez-y.

KAVOUSS ARASTEH :

Oui, chers dirigeants distingués, chers co-présidents, vous qui avez proposé cette approche, je ne sais pas s'il y aura des conclusions, des résultats négatifs ou positifs ; cela, on verra. Mais le résultat de cette consultation, avec tout le respect que je dois à toutes les personnes présentes, c'est en fait une compilation de déclarations qui se contredisent et qui sont en fait contraires.

Donc je ne sais pas si on pourra en arriver à une approche spécifique à l'avenir. Et donc la publication, le résultat, ce sera un rapport de 30 pages avec les avantages et les inconvénients. Et donc avec ces publications contraires, on n'arrivera à rien.

Nous, en tout cas nous les gouvernements, nous avons vu ce type de démarche aux Nations Unies et dans d'autres organisations internationales et cela ne présente aucun avantage puisque les gens expriment des opinions diverses. Et je pense qu'il ne faut pas continuer dans ce sens. Il faudrait voir quoi faire parce que pour moi, je ne vois pas de lumière au bout du tunnel puisqu'il y a des sens contraires, on part un petit peu dans tous les sens et parfois, on a la politique spécifique d'un pays, d'un gouvernement, d'autres gouvernements. Et donc certains points de vue sont exclus parce que les villes ont la priorité sur leur propre nom. Donc c'est une interférence dans les affaires internes des cultures et on a un dilemme politique qui existe. On ne devrait pas rentrer là-dedans. Ce devrait être une initiative technique. On ne devrait pas rentrer dans les différentes structures, les questions de minorités ou de majorités dans les pays. Cela augmente le niveau de difficulté. Donc pour moi, je ne vois pas du tout le bout du tunnel à cette étape.

Ceci étant, bonne chance. Merci.

ANNEBETH LANGE : Merci Kavouss.

Y avait-il quelqu'un d'autre qui souhaitait prendre la parole ?

CHERYL LANGDON-ORR : Nous avons des micros dans la salle, donc n’hésitez pas à lever la main.

ANNEBETH LANGE : Alors nous vous rappelons encore une fois qu’une séance aura lieu jeudi à la même heure et au même endroit, dans la même salle.

Donc je vous souhaite une excellente réunion, profitez bien de Panama. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]